

## Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association VAUBAN et à ICOMOS (Conseil International des Monuments et Sites)

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : Dans le cadre de la préparation du dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville de Besançon a sollicité des partenaires scientifiques tels que l'«Association Vauban» et «ICOMOS» (Conseil International des Monuments et des Sites).

L'Association VAUBAN regroupe tous ceux qui souhaitent promouvoir la connaissance de l'oeuvre de Vauban et celle du patrimoine fortifié constitué dans les temps modernes jusqu'aux ouvrages contemporains.

ICOMOS se consacre à la conservation et à la protection des ensembles et des sites du patrimoine culturel.

Ces deux organismes apportent au dossier une caution scientifique reconnue par tous les partenaires institutionnels (ministères notamment) avec lesquels nous préparons cette candidature.

Il est proposé d'adhérer à ces deux organismes. Pour l'année 2005 les cotisations s'élèvent à 150 € pour l'association Vauban et 1 400 € pour ICOMOS.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 1 550 €, sera prélevée au chapitre 011.324/6281.4837 CS 20000 qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.324/6042.4837 CS 10032.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

**«M. LE MAIRE** : Pour l'instant il y a tout un travail qui est fait, nous avons d'ailleurs une réunion après-demain, Michel, je crois et nous travaillons déjà pour une reconnaissance en 2006. Je ne vous en dirai pas plus ce soir car il faut qu'on attende un certain nombre de confirmations mais je pense que ce projet est bien avancé concernant la possibilité d'inscription, après c'est beaucoup plus compliqué».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 29 novembre 2005.*